



AHUY

EXTENSION DE LA ZONE D'ACTIVITÉ LES CORTOTS

PERMIS D'AMÉNAGER

PA8 - PROGRAMME DES TRAVAUX
PERMIS D'AMÉNAGER - IND0

AVRIL 2026

MAITRISE D'OUVRAGE

RMPTM

ROGER MARTIN PROMOTION

MAITRISE D'OEUVRE

ATELIER^{LD}

Les travaux prévus dans le cadre du présent permis d'aménager sont la viabilisation de lots à bâtir, pour des parcelles d'activités de services/commerces ou d'équipements ou de bureaux.

Les travaux consistent en la création de voiries et de réseaux humides et secs (assainissement, eau potable, électricité, télécoms et éclairage).

Le présent programme des travaux et ses annexes présentent les hypothèses d'aménagement retenues.

1. VOIRIE

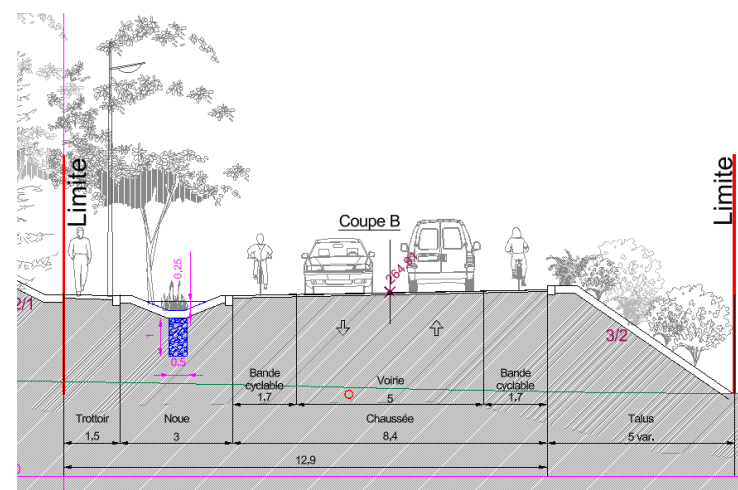
1.1. Voie de circulation

Le projet présentera 3 section de voies de circulation différentes :

- La voie principale depuis la route d'Ahuy jusqu'à la dernière parcelle aménagée aura une emprise de 12.90m avec : 5m de circulation véhicule double sens, deux bandes cyclables de part et d'autre de 1.50m, une noue plantée de 3m de large récupérant les eaux pluviales de voirie et un trottoir de 1.50m de large.
- depuis la dernière parcelle aménagée jusqu'au virage, la voie aura une emprise de 9.50 avec : une voie partagée à sens unique de 4.50m de large, une noue plantée de 3m de large et un talus de 2m pour rattraper les niveaux du terrain adjacent.
- depuis le virage jusqu'à la rue des Pré Potets, la voie aura une emprise de 8m de large avec : une voie partagée à sens unique de 4.50m de large, une noue plantée de 3m de large et une bande de 50cm pour rattraper le terrain adjacent.

Le demi-tour sera possible par une large plateforme pour les usagers venant de la route d'Ahuy et souhaitant revenir en arrière.

Coupe de principe première section de voirie : double sens emprise 12.90m



Coupe de principe première deuxième de voirie : sens unique emprise 8m et 9.50m

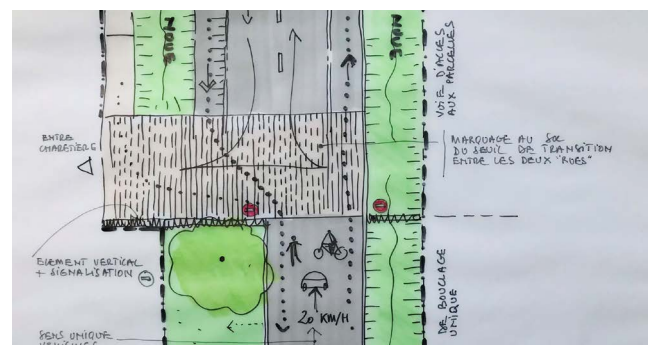
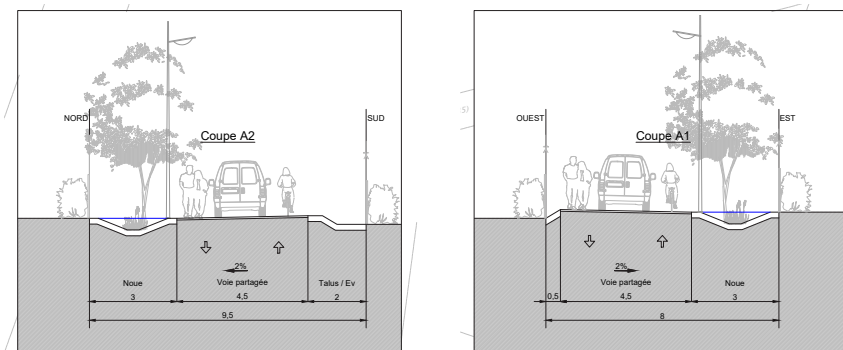


Schéma de principe de l'espace transitoire entre les deux section de voirie (dessin Didier Larue).

La voirie créée permet de relier la route d'Ahuy à la rue des Pré Potets.

Deux sections sont prévue sur la nouvelle voie :

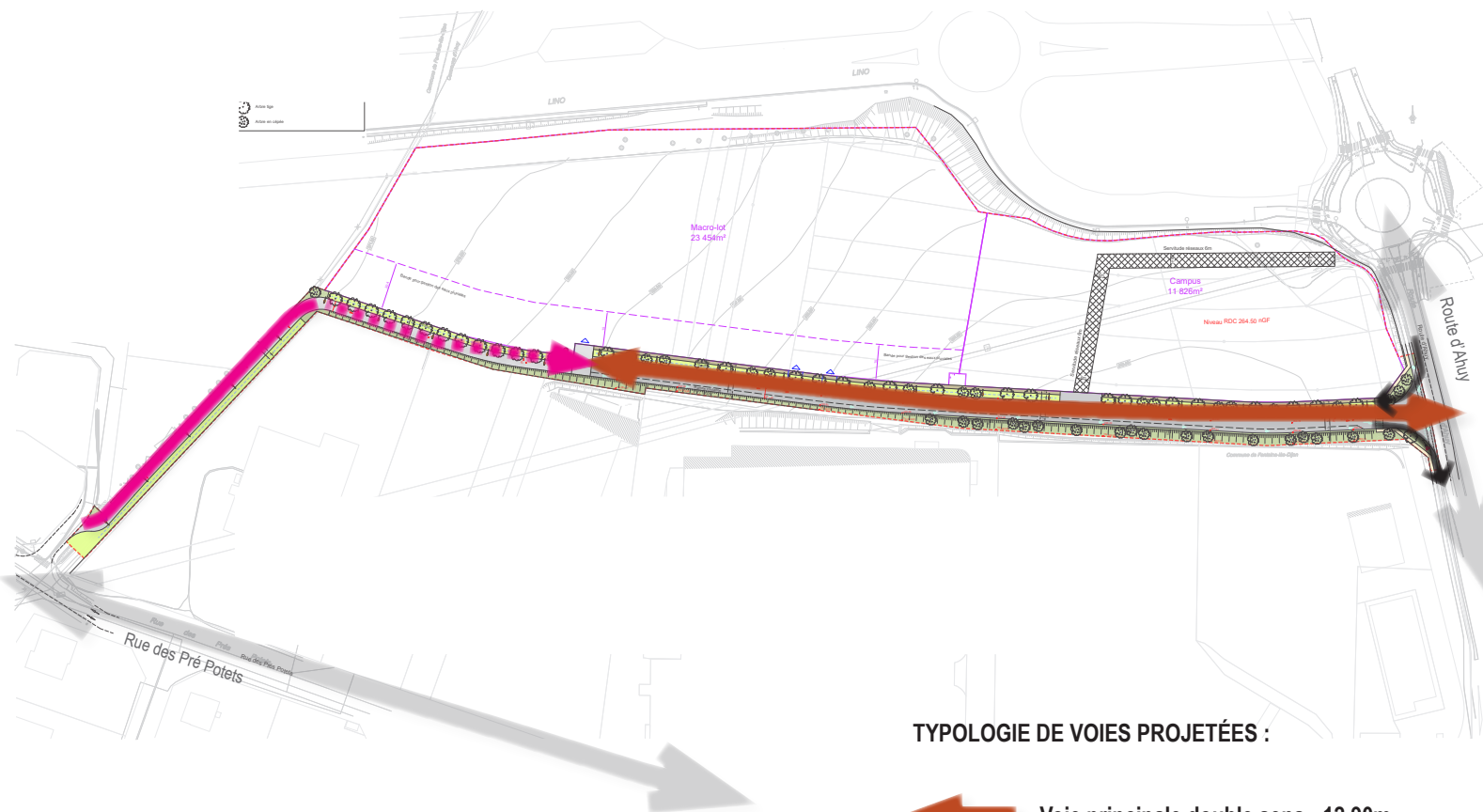
- une partie de la voirie est à double sens sur une emprise de 12.90m.
- la dernière partie de la voirie est réduite pour laisser le passage d'un sens de circulation : depuis la rue des Pré Potets vers la Route d'Ahuy. L'emprise de cette deuxième section est de 9.50m à 8m de large.

Les entrées des lots se feront par la rue à double sens.

L'ensemble des liaisons viaires prévoit des circulations cyclables double sens :

- sur la première section, une bande cyclable de 1.50m de large pour chaque sens de circulation est aménagée sur l'emprise de la voirie
- sur la deuxième section à sens unique, la voie est partagée entre les piétons, les cycles et les véhicules.

Le raccordement sur la route d'Ahuy se fera, depuis la zone d'activité, par un tourne à droite obligatoire. Le rond-point Sud permettra aux usagers de faire demi-tour. De la même manière, l'entrée au site depuis la route d'Ahuy sera possible uniquement depuis le Nord. Le rond-point Nord permettra aux usagers venant du Sud d'atteindre l'entrée au site.



TPOLOGIE DE VOIES PROJÉTÉES :

-  Voie principale double sens - 12.90m
-  Voie à sens unique - 9.50m
-  Voie à sens unique - 8m

La voirie sera en enrobé, avec un dimensionnement adapté au passage de poids lourds – classe de trafic T4 (jusqu'à 50 PL/jour/sens).

Les revêtements extérieurs seront réalisés sur une structure en grave sur feutre anti-contaminant pour les trottoirs et les voiries.

L'ensemble des structures de revêtements minérales comprennent la fourniture et la mise en œuvre d'une couche de réglage en GNT 0/31.5, d'une épaisseur de 10cm sous trottoir et 20 cm sous voirie.

Circulations et cheminements piétons :

Les types de revêtements prévus sont les suivants, selon leur localisation :

- voie de circulation : enrobé > 6 cm de BBSG + 8 cm de GB
- cheminements piétons trottoir en béton > 12 cm de béton

1.2. Stationnements

Il n'y a pas de stationnements prévus dans la rue aménagée.

1.3. Trottoir

Des cheminements garantiront un accès piéton sécurisé le long des voies circulées.

- Trottoir de 1.50m de large le long de l'axe principal, entouré de massifs plantés,
- Voie partagée de 4.50m de large après la dernière parcelle aménagée.

1.4. Bordure

Les trottoirs seront pourvus de bêche permettant de délimiter les revêtements au niveau des bétons.

Une bordure en béton préfabriqué délimitera la voirie des espaces plantés.

2. RÉSEAUX

Les travaux de réseaux concernent les réseaux à l'intérieur du lotissement et les raccordements à l'extérieur du projet.

2.1. Réseaux humides

Eaux pluviales :

Les eaux pluviales des espaces publics sont gérées en surface : le nivellement général du site renvoie les eaux pluviales de voirie vers les noues en bordure de voirie.

Le réseau se compose :

- de noues d'infiltration,
- de tranchées drainantes ou structure réservoir,
- des collecteurs PVC CR8 et de grilles pour assurer les connexions hydrauliques entre les noues,

Raccordement :

Le projet ne se raccorde pas au réseau d'eaux pluviales existant.

Eaux usées :

Un réseau d'eaux usées sera créé sous la voirie. Le réseau d'eaux usées à créer aura une pente à 1% pour se raccorder au réseau du rond-point Sud. Un linéaire de 150m environ devra être créé le long de la route d'Ahuy, dans la bande d'espace vert pour que la zone soit raccordé au réseau existant.

Le réseau se compose :

- de tabourets de branchements en béton en limite de lot,
- des regards visitables avec tampon fonte,
- des collecteurs PVC CR8 Ø200.

Raccordement :

Le gestionnaire du réseau est la métropole de Dijon. Le raccordement au réseau d'eau usées public est prévu sous le giratoire Sud.



Eau potable et défense incendie :

Eau potable:

Le réseau d'eau potable prévoit :

- la fourniture et la mise en œuvre d'un regard de comptage en attente devant chaque lot (hors équipement inclus dans le devis de raccordement du concessionnaire),
- la réalisation des tranchées sous les voiries, jusqu'au raccordement sur le réseau existant,
- la pose de la canalisation en fonte Ø150 pour le réseau principal et en PEHD Ø20 ou 40 pour les branchements,
- la réalisation des essais de pression et d'analyse bactériologique avant raccordement au réseau.

Par ailleurs, il est prévu le dévoiement de la canalisation conduite 600 qui traverse la parcelle. Une servitude sera créée sur le lot.

Défense incendie :

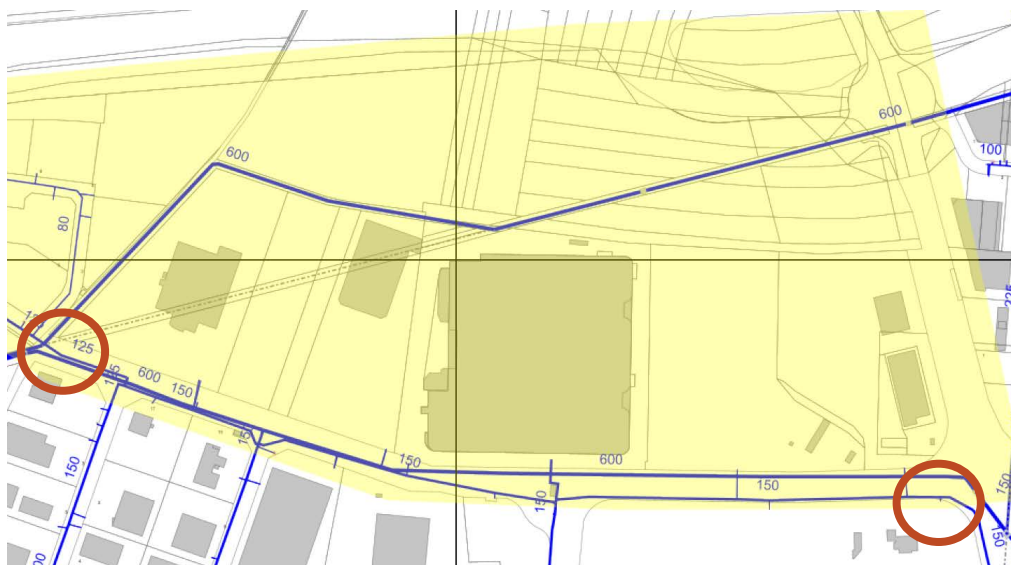
Il est prévu un renforcement du réseau de défense incendie : deux poteaux incendie assurant un débit de 60m³/h sont prévus.

Raccordement :

Il est prévu un maillage du réseau d'eau potable sur le réseau d'eau potable public sur la rue des Pré Potets à l'Ouest et sur la rue des Pré Potets au niveau du rond-point au

Sud-Est.

La canalisation AEP en fonte 150 longera la route d'Ahuy, au même endroit que le réseau d'eaux usées.



Arrosage :

Il n'y a pas d'arrosage prévu pour le projet.

2.2. Réseaux secs

Electricité et télécoms :

L'ensemble du réseau électrique sera réalisé par Enedis. Il devra être étudié avec Enedis les limites de prestations attendues. L'estimation n'inclut pas le raccordement d'Enedis, ni la fourniture et la pose de poste transformateur qui sont à la charge d'Enedis. Le projet prévoit le génie civil pour les réseaux télécoms. Il a également été prévu prévisionnellement, le positionnement de deux postes transformateur.

Raccordement :

Le raccordement au réseau électrique et télécom est prévu sur la route d'Ahuy.

Eclairage public :

Le projet prévoit la réalisation de l'éclairage extérieur des voiries et cheminements piétons conformément à la réglementation de la voie principale. Les fourreaux TPC 63 et 90, les chambres de tirage, les massifs de fondations et les candélabres sont prévus. L'éclairage sera à LED et sur détection.

Raccordement :

Le raccordement au réseau d'éclairage se fera sur le poste transformateur de la zone.

Gaz :

Le projet prévoit la réalisation d'un réseau gaz dont la conduite sera posé par GrDF. Il est inclus le génie civil.

Raccordement : Le raccordement au réseau gaz prévu sur la route d'Ahuy.

5. LA GESTION HYDRAULIQUE

5.1 Le contexte réglementaire pour la gestion des eaux pluviales

Le règlement du SAGE de l'OUCHE impose les dispositions suivantes :

- Les eaux pluviales sont gérées à la parcelle en zéro rejet et jusqu'à une pluie de période de retour 50 ans.
- Méthode de calcul : méthode des pluies.
- Durée de pluie : 1h à 24h.
- Débit de fuite : 5l/s/ha
- Coefficient de Montana : $a=10,681$ $b=0,702$
pour une pluie de 60min à 24h.

Le PLUI-HD préconise :

- Les eaux pluviales sont gérées à la parcelle en zéro rejet, pour permettre de **gérer un abattement minimum obligatoire des 10 premiers millimètres et jusqu'à une pluie de période de retour 50 ans.**
- **Au-delà de la pluie de période de retour 50 ans**, il est admis que les dispositifs de gestion des eaux pluviales **débordent en auto-inondation sur l'emprise du projet.** Puis si besoin en dehors de l'emprise du projet, sur l'espace public, à condition que les écoulements transitent de manière maîtrisée en surface pour rejoindre le réseau hydrographique.
- Tout ou partie des espaces verts doivent intégrer une fonction hydraulique de stockage ou d'infiltration des eaux pluviales.
- Les dispositifs de gestion et d'infiltration des eaux pluviales seront conçus, dimensionnés et implantés de sorte à éviter tout ruissellement sur les fonds voisins.

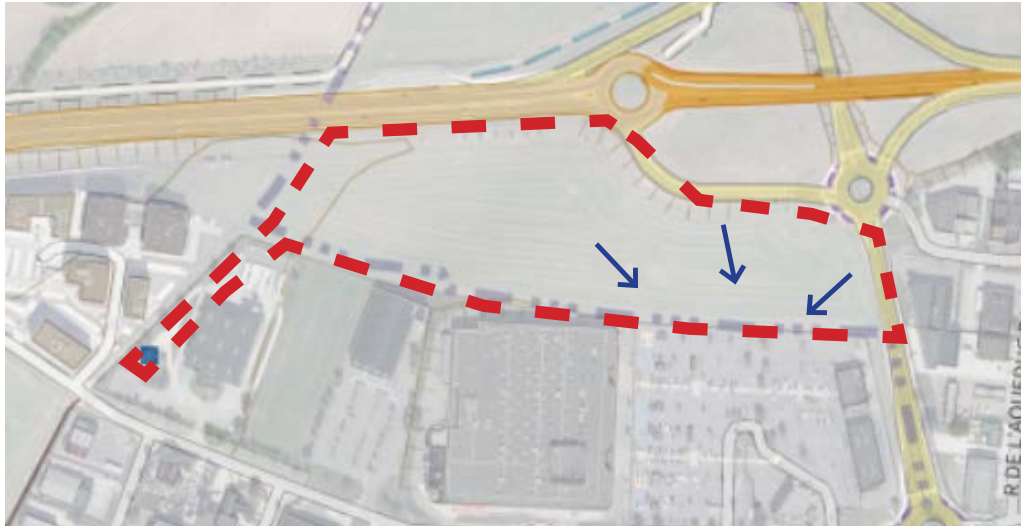
5.2 Le contexte physique pour la gestion des eaux pluviales

Topographie et écoulement naturel des eaux :

Le site présente un point bas au Sud de la parcelle, au centre à peu près de l'assiette. Au-delà de ce point bas, la pente du terrain continue vers le parking de la parcelle voisine au Sud (parking de Casino, à la Bonne Heure, Feu Vert).

Réseau d'eaux pluviales existant :

Le réseau pluvial existant se situe sous la route d'Ahuy.



Nature et perméabilité des sols :

Une étude géotechnique, mission géotechnique de type G2 AVP a été réalisée sur site en avril 2025 par Géotec.

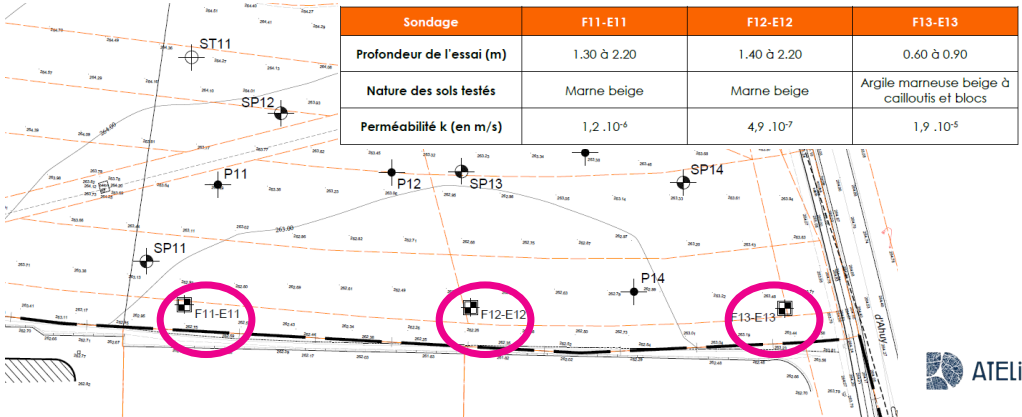
La coupe géotechnique du terrain est la suivante :

- Formation 1 : terre végétale (limono-argileuse marron foncé) : ép. 0.35m à 0.60 m
- Formation 2 : argile marron foncé ép : 0.60 à 1,60 m
- Formation 3 : marne argileuse à marno-calcaire jusqu'à 8m

Perméabilités

Les essais de perméabilité réalisés sur site montre une perméabilité variée de E-05 / 07. Il s'agit de capacité d'infiltration moyenne à faible.

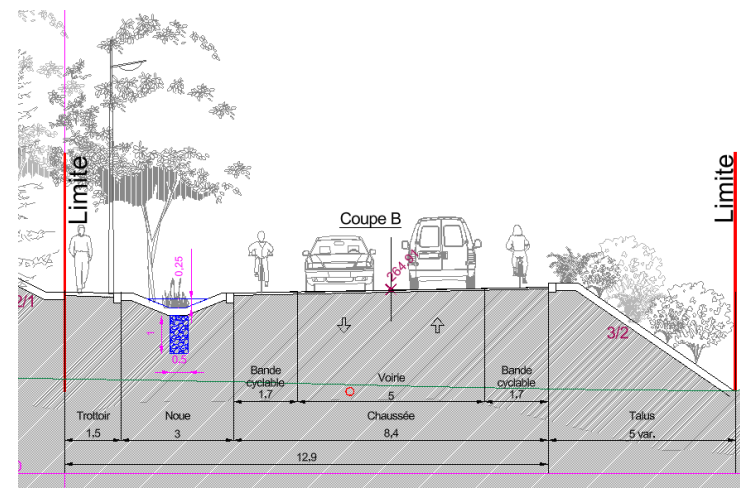
La perméabilité moyenne retenue est de **6,90.10⁻⁶ m/s**.



5.3 Les principes de gestion hydraulique

Afin de gérer les eaux pluviales du site il est prévu :

- une bande réservée pour la gestion des eaux pluviales des lots à la parcelle pour la pluie cinquantennale sans rejet au réseau ;
- une noue le long de la voirie récupérera les eaux pluviales de la voirie et une tranchée drainante ou une structure réservoir sous la voirie permettront la gestion de la pluie cinquantennale sans rejet au réseau.



Coupe de principe de la voirie avec la noue et la tranchée drainante



5.4 Le dimensionnement hydraulique

Le projet prévoit la gestion des eaux pluviales à la parcelle pour chaque lot, pour une **pluie cinquantennale, sans rejet au réseau**. Pour cela, une bande de 15m minimum de large est réservée en point bas des terrains, le long de la voirie, pour gérer les eaux pluviales. Cette bande devra être plantée afin que la trame bleue et la trame verte se superposent et créer une bande végétalisée continue.
Au delà de la pluie cinquantennale, les parcelles devront prévoir les dispositions pour une auto-inondation sur l'emprise de leur tènement.

Les eaux pluviales des espaces communs rétrocédés seront gérées par une noue et une tranchée drainante sous la noue ou une structure réservoir sous voirie. Elles permettront de **gérer la pluie cinquantennale sans rejet au réseau public**. Au delà de la pluie cinquantennale, il est prévu que les eaux pluviales soient dirigées par ruissellement vers la route d'Ahuy. En effet la parcelle voisine étant plus basse, un dispositif d'auto-inondation n'est pas réalisable sans risquer d'inonder les fonds voisins.

Hypothèses de dimensionnement :

La méthode des pluies a été employée pour le calcul des volumes de rétention avec les coefficients de Montana de la station météorologique de Dijon-Longvic :

Coefficients de Montana pour des pluies de durée de 6 minutes à 24 heures

Durée de retour	a	b
5 ans	6.709	0.702
10 ans	7.966	0.704
20 ans	9.162	0.704
30 ans	9.867	0.704
50 ans	10.681	0.702
100 ans	11.791	0.7

Coefficients de ruissellement pris en compte :

Surfaces	C
Toiture	1,00
Espaces verts	0,15
Revêtements imperméables	1,00
Revêtements perméables	0,70

Perméabilité du sol retenue = moyenne des perméabilités des sondages => **6,90.10⁻⁶ m/s**.

La future voirie publique qui sera rétrocédée sera accompagnée d'une noue. La capacité de la noue permettra de gérer les eaux pluviales de la voirie aux plus près de là où l'eau tombe sans rejet dans le réseau.

Calcul sur une section de 1m de long : $S_a = 10.35\text{m}^2$

	Surface total lot	Toiture pentue	EV	Revêtement imperméable	Revêtement poreux	Surface active
	Cr	1	0,15	1	0,7	
Voirie sur 2m	0,80	-	3,00	9,90	-	10,35
	12,90					

Le volume à retenir est de 0.42m^3 sur la section de 1m de long, pour une pluie de 4.75h, pour la solution tranchée drainante (voir tableau ci-après).

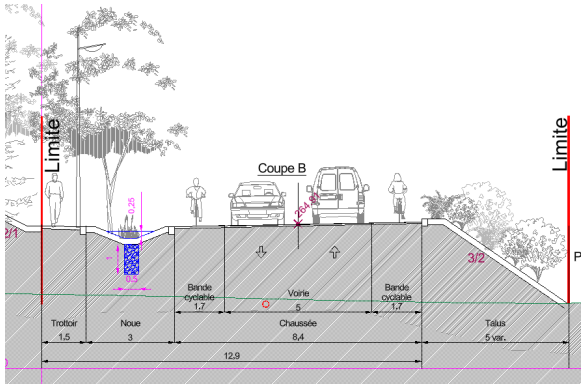
La noue aura une capacité de rétention de 0.25m^3 par mètre. Des redans seront positionnés pour maintenir une bonne capacité de rétention. Deux solutions sont envisagées pour le volume restant à créer :

- une tranchée drainante de section de $0.60 \times 1.50\text{m}$ remplie de cailloux avec 40% de vide, soit 0.36m^3 par mètre.
- une structure réservoir de 50cm d'épaisseur minimum sous l'ensemble de la voirie (8.40m de large), remplie de cailloux avec 40% de vide, soit 1.68m^3 par mètre.

La vidange des ouvrages se fera en moins de 12h par infiltration dans le sol.

Nota : le calcul d'infiltration dans le sol a pris en compte :

- les côtés latéraux de la tranchée drainante, avec un coefficient de sécurité de 0.5.
- le fond de la structure réservoir, avec un coefficient de sécurité de 0.5.



Pluie 50 ans						
Durée (h)	Durée (min)	Hauteur totale de pluie (mm)	Intensité (mm/min)	Volume d'entrée EP (m3)	Volume évacué infiltration tranchée drainante (m3)	Volume à stocker (m3)
0,10	6	18	3,04	0,2	0,0	0,18
0,17	10	21	2,12	0,2	0,0	0,21
0,50	30	29	0,98	0,3	0,0	0,29
0,83	50	34	0,69	0,4	0,0	0,32
1,00	60	36	0,60	0,4	0,04	0,34
1,17	70	38	0,54	0,4	0,04	0,35
1,33	80	39	0,49	0,4	0,05	0,36
1,50	90	41	0,45	0,4	0,06	0,37
1,67	100	42	0,42	0,4	0,06	0,37
2,25	135	46	0,34	0,5	0,08	0,39
2,50	150	48	0,32	0,5	0,09	0,40
2,75	165	49	0,30	0,5	0,10	0,40
3,00	180	50	0,28	0,5	0,11	0,41
3,25	195	51	0,26	0,5	0,12	0,41
3,50	210	53	0,25	0,5	0,13	0,41
3,75	225	54	0,24	0,6	0,14	0,42
4,00	240	55	0,23	0,6	0,15	0,42
4,25	255	56	0,22	0,6	0,16	0,42
4,50	270	57	0,21	0,6	0,17	0,42
4,75	285	58	0,20	0,6	0,18	0,42
5,00	300	58	0,19	0,6	0,19	0,42
5,25	315	59	0,19	0,6	0,20	0,42
5,50	330	60	0,18	0,6	0,20	0,42
5,75	345	61	0,18	0,6	0,21	0,42
6,00	360	62	0,17	0,6	0,22	0,42
7,00	420	65	0,15	0,7	0,26	0,41
8,00	480	67	0,14	0,7	0,30	0,40
9,00	540	70	0,13	0,7	0,34	0,39
10,00	600	72	0,12	0,7	0,37	0,37
10,42	625	73	0,12	0,8	0,39	0,36
10,50	630	73	0,12	0,8	0,39	0,36
10,50	630	73	0,12	0,8	0,39	0,36
10,83	650	74	0,11	0,8	0,40	0,36
11,67	700	75	0,11	0,8	0,43	0,34
13,33	800	78	0,10	0,8	0,50	0,31
22,67	1 360	92	0,07	0,9	0,84	0,11
24,00	1 440	93	0,06	1,0	0,89	0,07